

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 juin 2011
(convocation du 14 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

LA SEANCE EST OUVERTE

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Aquitaine - Programme d'actions 2011- Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décisions - Autorisation.

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 2006, la Communauté Urbaine s'investit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, qui comprend le monde des associations, des coopératives et des mutuelles (plus de 2 500 établissements et de 30 000 emplois dans la CUB). La CRESS Aquitaine est l'organisme, association loi 1901, qui assure l'interface entre les pouvoirs publics (Europe, Etat, Région, Conseils Généraux, intercommunalités) et qui fédère les acteurs têtes de réseaux en Aquitaine.

Initié en 2007, le partenariat entre la CUB et la CRESS Aquitaine s'est concrétisé par la réalisation d'actions de mobilisation des acteurs et d'outils de promotion et d'accompagnement des porteurs de projets.

Sur la base du bilan du partenariat 2010 et du programme d'actions 2011, il vous est proposé de soutenir la CRESS Aquitaine à hauteur de 35 000 € en 2011 (dont 25 000 € pour ses activités générales de promotion et d'animation développées dans l'agglomération, et 10 000 € affectés sur une mesure spécifique du Fonds Social Européen - fonds d'amorçage pour des petits projets associatifs et coopératifs), sur un budget prévisionnel global de 764 837 €

1- La CRESS Aquitaine : présentation de l'association

Depuis 2001, la CRESS Aquitaine s'est structurée en créant les conditions nécessaires pour accueillir en son sein les principaux réseaux de l'ESS de la région.

Sous forme associative et regroupant plus de 60 organisations adhérentes (organisées en 4 collèges : coopératives, mutuelles, organisations associatives adhérentes à la Confédération Permanente des Coordinations Associatives et autres unions ou associations), la CRESS réalise et accompagne des actions décidées d'un commun accord entre ses membres en vue de défendre et de développer la coopération, le mutualisme et le mouvement associatif dans le respect de la Charte de l'Economie Sociale.

La CRESS Aquitaine travaille à la lisibilité de l'Economie Sociale et Solidaire en produisant des statistiques sur les entreprises et l'emploi de l'ESS en région, « les Chiffres Clés de l'Economie Sociale et Solidaire en Aquitaine », un hors série pratique d'Alternatives Economiques sur « l'Economie Sociale et Solidaire en Aquitaine » (soutenu par la CUB), et en contribuant aux notes de conjoncture publiées par le Conseil Economique et Social Régional.

En 2011, après dix ans de fonctionnement et de croissance, un audit est mené au sein de l'organisation, afin d'apporter des éléments sur la gestion financière et la gouvernance de la structure. La CUB est associée à cette réflexion, dont les conclusions seront connues à l'automne 2011.

2- Bilan des actions 2010 et programme d'actions 2011

En 2011, il est proposé de consolider les actions partenariales initiées entre la Communauté urbaine et la CRESS Aquitaine, et de poursuivre le soutien à l'action spécifique portant sur l'accès des petits porteurs de projets associatifs et coopératifs aux financements européens (mesure 423 du Fonds Social Européen, dont la CRESS est gestionnaire).

1- Promouvoir, accompagner, développer les entreprises et les emplois dans l'Economie Sociale et Solidaire dans notre agglomération

Le premier axe du partenariat entre la CUB et la CRESS Aquitaine consiste à recueillir des **données quantitatives et qualitatives sur les entreprises de l'ESS du territoire**, notamment par la publication de chiffres-clés annuels.

En 2010, la réforme (données 2008) de l'INSEE n'a pas permis la comparaison avec les années précédentes en raison d'une modification de la nomenclature des codes établissements et des secteurs d'activités. La publication de nouvelles données territorialisées à l'échelle de l'agglomération n'a pas été possible.

En 2011, l'édition du support avec les données INSEE 2007, 2008 et 2009, donnera un comparatif par secteurs d'activité. Une étude emploi/métier est également en cours de réalisation avec le CEFIL (centre de formation de l'INSEE) et si le taux de retour le permet, un focus sur les territoires des agglomérations sera réalisé. Cette étude porte sur les secteurs d'activité, d'actions sociales et de santé humaine.

Le second axe du partenariat porte sur la **promotion du secteur, de ses réseaux et de ses entreprises**. L'événement central étant le Mois de l'ESS, manifestation nationale déclinée en région (mois de novembre).

En 2010, durant le Mois de l'ESS en Aquitaine, la CUB a rassemblé une centaine d'acteurs pour présenter la chaîne de l'accompagnement à la création d'activités sociales et solidaires dans l'agglomération, à partir des témoignages croisés des structures partenaires et des entrepreneurs. Les échanges ont été ponctués par la remise des deux prix de l'initiative sociale et solidaire 2010, par Franck Maurras, à l'entreprise d'insertion « Les p'tits cageots » (prix innovation) et à l'association « Effort2Conscience » (prix jeunesse).

En 2011, la CRESS Aquitaine sera, comme chaque année, le **pilote aquitain du Mois de l'ESS**. Au niveau de la CUB, il est envisagé de travailler, conjointement avec tous les partenaires du Mois, sur plusieurs pistes d'événements : un événement grand public sur l'entrée emploi (« Forum Emploi-Métiers dans l'économie sociale et solidaire »), une manifestation sur une thématique propre à l'économie solidaire (la « Journée du Partage », mettant en avant les AMAP, les SEL, les RERS, conformément à l'action inscrite dans notre Agenda 21), puis un événement sur le thème des finances solidaires.

L'autre temps fort en 2011 sera les concertations territoriales menées dans le cadre du Schéma Régional de l'ESS (concertation girondine programmée le 1 juillet à Bordeaux) ; la contribution de la CUB et de ses acteurs principaux sera attendue.

Enfin, la CRESS Aquitaine appuie la CUB dans l'organisation de manifestations ponctuelles telles que le réseau ESS CUB-communes, qui compte 80 membres (élus et techniciens) et qui se réunit à raison de 3 ou 4 ateliers thématiques par an, et que le salon de l'entreprise (conférence parrainée par la CUB sur les couveuses et coopératives d'activité et d'emploi, ateliers thématiques).

2- Accès des porteurs de projets associatifs et coopératifs aux financements européens : soutien à la mesure 423 du Fonds Social Européen

La mesure 423 du Fonds Social Européen a pour objectif de permettre à de petites structures (associations ou coopératives) d'expérimenter la mise en œuvre de microprojets (montant maximum du budget de 23 000 €) grâce à un accès direct au FSE. Ces projets doivent s'inscrire dans une perspective de développement de l'emploi sur les territoires (créations d'activités, expérimentation de nouveaux gisements d'emplois), d'insertion socio-professionnelle de publics en difficulté et/ou de lutte contre les différentes formes de discrimination dans le monde du travail.

Les bénéficiaires éligibles à la mesure 423 sont des structures de petite taille (peu ou pas de salariés) constituées sous forme associative ou coopérative. Sont prioritaires les structures primo demandeuses d'une aide publique ou communautaire. Dans le cadre de la sélection des projets présentés, le Comité de sélection est particulièrement attentif à soutenir des projets créateurs d'emploi, solidement ancrés dans le territoire, faisant l'objet d'un large partenariat, et s'inscrivant dans un objectif de pérennisation de l'activité et de l'emploi.

La chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Aquitaine a été désignée par le Préfet de la Région Aquitaine, lors du Comité Régional de Programmation (CRP) du 4 avril 2008, pour gérer ce dispositif, dans toutes ses dimensions (animation du dispositif, appui à la conception des projets Opérations d'assistance technique incluant les tâches de gestion des dossiers d'opération, de suivi et de pilotage général de la subvention globale).

La sous-mesure 423 revient partiellement dans le droit commun en prévoyant un taux d'intervention du FSE pour le financement des projets « limitée » à 85 %. Il est donc nécessaire de mobiliser une contrepartie nationale (publique et/ou privée) à hauteur de 15 %. Afin de créer les conditions d'un égal accès à un financement pour tous les porteurs de projet, la CRESS Aquitaine propose de prendre en charge elle-même, en tant

qu'organisme intermédiaire, toutes les démarches visant à constituer cette CPN. Il s'agit donc de mutualiser un fond commun, constitué par les participations de chacun des partenaires publics et/ou privés, permettant ainsi aux porteurs de projet de se concentrer sur la mise en œuvre de leur action.

En 2008, la CUB s'est investie dans ce dispositif en étant membre du comité de sélection des projets, puis est devenue en 2009, partenaire financier et contributeur dans le cadre de la contrepartie nationale publique (5 000 €). Au cours des exercices 2008 à 2010, la sous-mesure 423 a permis le financement de 37 projets sur le territoire de la CUB : dont une épicerie solidaire, un atelier de réparation vélos, la structuration de la fédération girondine des pédibus, une association de parrainage de jeunes pour l'emploi, un projet de ressourcerie de quartier, ...

Il est proposé que la Communauté urbaine maintienne son engagement dans cette mesure, aux côtés du Conseil Régional, des Conseils Généraux et de la ville de Bordeaux, par un partenariat financier maintenu à 10 000 € (entrant dans l'enveloppe de la contrepartie nationale) et technique (membre du comité de pilotage et du comité de sélection).

3- Budget prévisionnel 2011

La Communauté urbaine est sollicitée pour un soutien financier de 35 000 € en 2011 dans le cadre de la convention de partenariat 2011 et d'un budget prévisionnel de 764 837 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	16 100	Subventions :	
Services extérieurs (locations, honoraires, déplacements...)	191 317	Etat	186 500
Charges de personnel	551 811	Région	204 212
Autres charges de gestion courante	1 700	Départements (Gironde, Lot et Garonne, Dordogne, Pyrénées Atlantiques)	60 000
Charges exceptionnelles	2 544	CUB	35 000
Dotations aux amortissements	1 365	<i>Programme d'actions</i>	<i>25 000</i>
		<i>FSE-contrepartie nationale</i>	<i>10 000</i>
		Commune de Bordeaux	7 500
		Fonds Européens	171 070
		Pôle Emploi (aide aux TPE)	800
		CDC	75 647
		Autres produits de gestion courante (dont cotisations)	24 108
TOTAL	764 837	TOTAL	764 837

4 – Demande d’octroi d’une subvention exceptionnelle

Des difficultés financières et de trésorerie susceptibles de remettre en cause la pérennité de la structure justifient le lancement d’un audit opérationnel et financier.

Les différents partenaires publics (Etat, Région, Conseil Général et Ville de Bordeaux) se mobilisent pour apporter un soutien complémentaire en vue de sauvegarder la structure et, à ce titre, notre Etablissement Public est sollicité à hauteur de 20 000 €, demande à laquelle il est proposé de donner une suite favorable, les crédits correspondants devant faire l’objet d’une inscription sur la ligne relative aux subventions exceptionnelles aux associations (Compte 6745)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d’adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

- **Article 1** : l’attribution d’une subvention d’un montant de 35 000 € au bénéfice de la CRESS Aquitaine, au titre du programme d’actions 2011, pour un budget prévisionnel de 764 837 € TTC
- **Article 2** : que la dépense sera imputée sur le budget principal de l’exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.
- **Article 3** : l’octroi d’une subvention exceptionnelle de 20 000 € à inscrire dans le cadre de la décision modificative n°4 sur le compte 6745 (ai des exceptionnelles aux associations).
- **Article 4** : d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2011 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire et tous les actes nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 21 JUILLET 2011</p> <p>PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2011</p>
--

M. FRANCK MAURRAS